Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20261014-2026_093-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 20/10/2026
Et
Publication ou notification du : 20/10/2026

Date de la convocation : 07/10/2026

Date d'affichage : 07/10/2026

L'an 2026 et le 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. CATTEAU Jocelyn a donné procuration à Mme GALODÉ Sylvie

Excusé(e)s : Mme FEUILLET Stéphanie, MM. BRAULT Christophe, ROBERT Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. FLEURY Paulin

2026-093 Validation du Règlement intérieur d'utilisation de la Salle du Patronage

Vu la délibération 2026-082 du 02 septembre 2026, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un règlement intérieur concernant la Salle du Patronage située 5 Rue Langlet.

En voici les dispositions :

Sommaire

1- Objet et champ d'application
2- Conditions d'accès à la location
3- Plages horaires et états des lieux
4- Capacité maximale d'accueil
5- Interdiction de cuisson et tolérance des boissons
6- Nuisances sonores et tranquilité publique
7- Ecoresponsabilité, gestion des déchets et fluides
8- Conditions financières et cautionnement unique par chèque
9- Chapitre Sécurité, Secours et Evacuation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

D'ADOPTER le nouveau règlement de la Salle du Patronage comme indiqué en annexe.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2026

Secrétaire de Séance,
FLEURY Paulin

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.